



INSCRIPTION À L'ÉCOLE PUBLIQUE

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE

Selon le code de l'éducation,
« LES ENFANTS QUI ONT ATTEINT L'ÂGE DE 2 ANS AU JOUR
DE LA RENTÉE SCOLAIRE PEUVENT ÊTRE ADMIS DANS LES
ÉCOLES DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ».

Un enfant qui aura **2 ans** lors de la rentrée scolaire peut donc
être inscrit en mairie : **son admission dans son école de
secteur se fera sous réserve de places disponibles.**

INSCRIPTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les enfants scolarisés en Grande Section dans les écoles
maternelles publiques parisiennes en 2017-2018 seront
**automatiquement inscrits à l'école élémentaire à la
rentrée scolaire suivante.**

**Vous recevez à votre domicile un certificat d'inscription
pour l'école du secteur.**

Une démarche d'inscription auprès de la mairie d'arrondissement du domicile est nécessaire dans les cas suivants :

- POUR UNE PREMIÈRE SCOLARISATION DANS UNE ÉCOLE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
- POUR UNE PREMIÈRE SCOLARISATION À PARIS
- POUR TOUT DÉMÉNAGEMENT

ATTENTION : L'inscription à la mairie ou la transmission du certificat d'inscription ne vaut pas admission à l'école maternelle ou élémentaire. Vous devez pour cela prendre impérativement rendez-vous avec le directeur/la directrice de l'école afin de confirmer l'inscription de votre enfant.

OÙ S'INSCRIRE ?

LES INSCRIPTIONS S'EFFECTUENT À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DU DOMICILE DE VOTRE ENFANT :
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H ET LE JEUDI JUSQU'À 19 H 30
CETTE INSCRIPTION NE PEUT ÊTRE FAITE QUE PAR UNE PERSONNE EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE
(PARENT OU RESPONSABLE LÉGAL).

PIÈCES À FOURNIR :

- LE LIVRET DE FAMILLE OU UNE COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE L'ENFANT,
- LE CARNET DE SANTÉ DE L'ENFANT COMPORTANT LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES, OU LES CERTIFICATS DE VACCINATIONS, OU UN CERTIFICAT DE CONTRE-INDICATION.
- UN DES JUSTIFICATIFS DE DOMICILE SUIVANTS :
 - DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION SUR LE REVENU,
 - DERNIER AVIS D'IMPOSITION POUR LA TAXE D'HABITATION ET LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE,
 - FACTURE DE GAZ OU D'ÉLECTRICITÉ DE MOINS DE TROIS MOIS OU ÉCHÉANCIER EN COURS.
- UNE PIÈCE ÉTABLISSANT LA QUALITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL (PIÈCE D'IDENTITÉ) ET LE CAS ÉCHÉANT LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE (JUGEMENT).

Pour les situations particulières, veuillez vous renseigner auprès de votre mairie d'arrondissement.

Inscrivez votre enfant à l'école avant le 16 février 2018

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur